



ECONOMIC COMMUNITY OF CENTRAL AFRICAN STATES
COMUNIDAD ECONOMICA DE LOS ESTADOS DEL AFRICA CENTRAL
COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
COMUNIDADE ECONOMICA DOS ESTADOS DA AFRICA CENTRAL

(E.C.C.A.S.)
(C.E.E.A.C.)
(C.E.E.A.C.)
(C.E.E.A.C.)

PLAN D'ACTION POUR LA MISE DE LA SPRGC

2ème Conférence Ministérielle Afrique Centrale sur la
Réduction des Risques de Catastrophes (RRC),
Kinshasa, République Démocratique, **30 octobre 2015**

**Revu conformément au Programme d'Action pour la mise en œuvre du
Cadre de Sendai 2015 – 2030 en Afrique
Et approuvé par la 1ère Conférence Ministérielle Conjointe Afrique Centrale sur
la RRC et la météorologie**



I. Contexte et justification

1.1 CONTEXTE INTERNATIONAL

Le Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe 2015-2030

Lors de la 3^{ème} Conférence mondiale sur la RRC tenue du 14 au 18 mars 2015 à Sendai au Japon, les représentants des États membres des Nations Unies ont adopté le Cadre de Sendai pour la RRC 2015-2030. Ce cadre, qui prend la suite du Cadre d'Action de Hyōgo (CAH 2005-2015) est la résultante d'un processus intergouvernemental et de consultation multipartite impliquant les organisations internationales et les parties prenantes de la société civile, les gouvernements locaux, les femmes, les enfants et les jeunes, les personnes vivantes avec handicap, les personnes âgées, les universités et le secteur privé.

Le résultat escompté par ce nouveau cadre à l'horizon 2030 est « *La réduction substantielle des pertes et des risques liés aux catastrophes en termes de vies humaines, d'atteinte aux moyens de subsistance et à la santé des personnes, et d'atteinte aux biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des collectivités et des pays* ».

Afin de pouvoir mesurer les progrès accomplis à l'échelle mondiale, les sept objectifs suivants ont été arrêtés au niveau international :

(i) Réduire considérablement la mortalité due aux catastrophes au niveau mondial, d'ici à 2030, de sorte que le taux moyen de mortalité mondiale pour 100 000 habitants pendant la décennie 2020-2030 soit inférieur au taux enregistré pendant la période 2005-2015 ;

(ii) Réduire considérablement le nombre de personnes touchées au niveau mondial d'ici à 2030, de sorte que le taux moyen mondial pour 100 000 habitants pendant la décennie 2020-2030 soit inférieur au taux enregistré pendant la période 2005-2015;

(iii) Réduire, d'ici à 2030, les pertes économiques directes dues aux catastrophes en proportion du produit intérieur brut (PIB);

(iv) Réduire considérablement, d'ici à 2030, la perturbation des services de base et les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles, y compris les établissements de santé ou d'enseignement, notamment en renforçant leur résilience ;

(v) Augmenter considérablement, d'ici à 2020, le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe ;

(vi) Améliorer considérablement, d'ici à 2030, la coopération internationale avec les pays en développement en leur fournissant un appui approprié et continu afin de compléter l'action qu'ils mènent à l'échelle nationale pour mettre en œuvre le présent Cadre ; et

(vii) Améliorer sensiblement, d'ici à 2030, l'accès des populations aux dispositifs d'alerte rapide multirisque et aux informations et évaluations relatives aux risques de catastrophe.

Afin d'obtenir le résultat escompté à l'horizon 2030, il a été recommandé aux États de mener une action inter sectorielle ciblée sur les plans local, national, régional et mondial en ce qui concerne les quatre questions prioritaires ci-après :

- **Priorité 1** : Comprendre les risques de catastrophe.
- **Priorité 2** : Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer.
- **Priorité 3** : Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience.
- **Priorité 4** : Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction

Ce cadre, approuvé par l'Assemblée générale le 3 juin 2015 dans sa résolution 69/283, porte sur les principaux éléments d'une approche globale qui met l'humain au centre des objectifs de réduction des risques de catastrophe et s'applique aux risques de catastrophes tant causées par des aléas naturels ou par l'homme, que celles liées aux aléas et risques environnementaux, technologiques et biologiques.

Les Communautés Économiques Régionales (CERs) ainsi que leurs États membres ont été invités à revoir leurs stratégies et approches afin de les adapter à cette nouvelle feuille de route pour ainsi contribuer efficacement à l'atteinte des objectifs du nouveau cadre qui met l'accent sur la gestion des risques plutôt que sur la gestion des catastrophes.

1.2 CONTEXTE DE LA REGION AFRIQUE

Le Conseil Exécutif de l'Union Africaine à sa 24^{ème} Session en janvier 2015 [EX.CL/Dec.858 (XXVI)], a demandé à la Commission de l'Union Africaine de faciliter la révision du Programme d'Action élargi pour la mise en œuvre de la Stratégie Africaine pour la RRC, conformément au Cadre d'Action Post 2015. Cet appel a également été réitéré dans la Déclaration de Yaoundé du 23 juillet 2016 sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai en Afrique. C'est ainsi que les ministres et les chefs de délégation responsables de la RRC en Afrique se sont rencontrés à Maurice le 25 novembre 2016 à l'occasion de la cinquième réunion de haut niveau sur la RRC, et ont approuvé le Programme d'Action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai 2015 - 2030 en Afrique, tel que recommandé par la sixième plateforme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe, tenue du 22 au 24 novembre 2016.

1.3 CONTEXTE EN AFRIQUE CENTRALE

1.3.1 État de lieu sommaire en Afrique centrale

Au cours de la décennie du « *Cadre d'action de Hyōgo 2005-2015 (CAH): pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes* », la région de l'Afrique centrale a connu des catastrophes naturelles majeures, liées plus particulièrement à des phénomènes hydrométéorologiques qui ont touché des centaines de milliers de personnes et infligé des pertes économiques considérables aux États de la région. À titre illustratif, nous pouvons citer les sécheresses en 2009 et en juin 2012 et les inondations de 2010 et de juillet à septembre 2012 au Tchad, les inondations dévastatrices en République Centrafricaine et au nord du Cameroun de 2010 à 2012.

Les analyses mettent en évidence l'extrême vulnérabilité des populations et bien d'autres facteurs qui contribuent à cette tendance : la croissante démographique, la pauvreté, la pression exercée par le développement dans les zones à risque, les faiblesses dans la vision de la gestion des risques de catastrophe, les conflits, la dégradation de l'environnement, des modes de développement non viables qui conduisent souvent à des niveaux plus élevés de vulnérabilité, ainsi que

l'urbanisation rapide, anarchique et non planifiée. Cette vulnérabilité est exacerbée par les effets des changements climatiques.

Ces changements climatiques font peser une menace croissante sur les moyens de subsistance des populations de la région. Les perturbations du cycle de l'eau peuvent engendrer des pénuries d'eau et des mauvaises récoltes. L'élévation du niveau de la mer menace directement les zones côtières et les pays insulaires (ex : Sao Tomé et Príncipe) avec des phénomènes d'érosion côtière accélérée, et des inondations plus fréquentes.

Aux pertes humaines et économiques causées par ces catastrophes naturelles s'ajoutent celles liées aux épidémies (aléas biologiques) et aux conflits armés.

1.3.2. L'approbation de la Stratégie régionale Afrique centrale par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC

La Réduction des Risques de Catastrophe en Afrique Centrale est guidée par la Stratégie Régionale Afrique Centrale pour la Prévention des Risques, la Gestion des Catastrophes et l'Adaptation aux Changements Climatiques (SPRGC), adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC à N'Djamena, le 25 mai 2015, par Décision N°46/CEEAC/CCEG/XVI/15. Cette Stratégie qui est le document d'application **de la Politique générale de la CEEAC en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles**, notamment entre autres les axes d'orientation stratégique 1, 5 et 11 qui traitent respectivement de la lutte contre la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification, de la lutte contre les changements climatiques et de l'évaluation et alerte rapide pour la gestion des catastrophes naturelles ou provoquées, est mise en œuvre à travers un Plan d'Action périodique alignée au cadre de Sendai en octobre 2015 à Kinshasa par la 2^{ème} Conférence Ministérielle.

1.3.3. Les progrès enregistrés en Afrique Centrale

En termes de réalisations, la prise en compte de la prévention des risques de catastrophes et de l'adaptation au changement climatique s'est traduite par les avancées suivantes :

- L'allocation progressive et significative des ressources propres au domaine de la prévention des risques, une coopération stratégique et opérationnelle avec les partenaires au développement pour le renforcement des capacités internes de l'institution en vue de mieux soutenir les États,

- La mise en place d'une plateforme annuelle Afrique Centrale,
- L'organisation des forums annuels de prévisions climatiques saisonnières,
- L'organisation des consultations régionales annuelles pour la préparation et la réponse aux catastrophes, et enfin
- La création du Centre d'Application et de Prévisions Climatologiques Afrique Centrale par la XVIème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue à N'Djamena au Tchad le 25 mai 2015,
- La mobilisation des ressources financières dans le cadre du Programme ACP/UE pour la mise en œuvre des activités prioritaires, ainsi que des appuis technique et financiers ponctuels ou périodiques,

Au niveau des Etats, des cadres législatifs pour la RRC se mettent en place. On peut noter l'intégration progressive des questions liées à la gestion des risques de catastrophes et au changement climatique dans les documents de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté ou dans les plans nationaux de développement. Quatre États sur onze disposent de plateformes nationales de RRC et trois ont développé des stratégies nationales pour la prévention des risques. Des efforts de décentralisation des activités des plateformes ont été relevés dans les pays qui en disposent.

Sur le plan de la connaissance des aléas et des vulnérabilités ainsi que sur les risques qui s'y rattachent, le manque voire l'absence de données caractérise l'ensemble de la Région. Quelques efforts sectoriels sont à noter, mais il persiste un manque de capacités dans ces domaines, notamment en ce qui concerne la compréhension des risques.

Presque tous les États disposent d'un mécanisme plus ou moins formel de réponse aux catastrophes. Quelques-uns ont développé des plans de contingence et s'efforcent d'organiser des exercices de simulation. Mais si la plupart des États disposent de mécanismes d'intervention humanitaire, la prise en compte de la réduction des risques de catastrophes est encore très insuffisante.

Il est à noter un début d'implication et de sensibilisation des médias dans quelques États en ce qui concerne le rôle qu'ils doivent jouer en matière de RRC, l'utilisation

des événements commémoratifs internationaux célébrés chaque année, tels que la journée internationale de prévention des catastrophes comme plage de sensibilisation et de formation de masse dans la plupart des États. Des initiatives sont en cours dans quelques pays pour intégrer la RRC dans les programmes d'enseignement du primaire et du supérieur.

1.3.5. Les défis majeurs à relever en Afrique Centrale

La gestion des risques de catastrophe, comme processus multidisciplinaire et multipartite, constitue encore à ce jour, en Afrique centrale, un défi majeur qui exige un engagement politique fort des États et des institutions nationales et régionales. Elle appelle à l'intégration de la prévention des risques dans toutes les politiques publiques et tous les secteurs, en suivant une démarche participative impliquant toutes les parties prenantes.

Sur le plan de la compréhension des risques de catastrophe, La région ne dispose pas de banque de données sur les aléas, les risques et les vulnérabilités, ce qui ne permet pas la mise en place en place d'un système de collecte, de documentation et d'analyse des données.

Au plan de la gouvernance, l'Afrique centrale a besoin d'un plaidoyer de haut niveau pour susciter l'engagement politique effectif des décideurs.

Le développement du processus au niveau des communautés de base n'est pas encore effectif en raison du retard accusé et la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des activités de réduction des risques de catastrophe est une des difficultés majeures dans tous les États de la région. Il en est de même pour l'intégration de la RRC dans les programmes de développement et dans tous les secteurs d'activités.

Le problème de manque de stratégie et de mécanisme de coordination dans la plupart des États persiste, ce qui rend difficile la coordination et le plaidoyer, nonobstant quelques missions de terrain.

L'urbanisation anarchique croissante constituera sans nul doute un réel problème de développement pour les générations futures si rien n'est fait aujourd'hui. La difficulté réside dans la capacité des politiques à comprendre le phénomène qui se développe pourtant au jour le jour.

Au plan de la préparation et réponse aux catastrophes, des difficultés persistent encore quant à la transformation des données météorologiques en produits utilisables pour la prévention des risques ainsi que dans la cadre de la mise en place d'un système de préparation, de réponse et de relèvement face aux crises.

La présente version révisée du Plan d'action est conforme au Programme d'Action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai en Afrique adoptée par la 5^{ème} Conférence Ministérielle Africaine en Novembre 2016 à l'île Maurice. Elle fixe les objectifs à atteindre d'ici 2030.

Résultat, but et objectifs

Résultat

Une réduction substantielle des risques de catastrophes et des pertes en vies humaines, en moyens de subsistance, en état de santé des populations, et en biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des collectivités et des pays.

But

Prévenir de nouveaux risques de catastrophes et réduire ceux qui existent grâce à la mise en œuvre de mesures intégrées et inclusives sur les plans économique, structurel, juridique, social, sanitaire, culturel, éducatif, environnemental, technologique, politique et institutionnel, qui empêchent ou réduisent l'exposition aux risques et la vulnérabilité aux catastrophes, améliorent la préparation aux plans d'intervention et de relèvement, et donc renforcent la résilience.

Objectifs

Ce Plan d'action offre à toutes les parties prenantes aux niveaux, sous régional, national et local en Afrique Centrale une orientation et des directives pour prendre les mesures de prévention et de réduction des risques de catastrophes, qui permettent de renforcer leur résilience conformément aux objectifs du Programme d'Action Africain et du Cadre de Sendai. Il vise donc à guider la gestion des risques multiples liés aux catastrophes dans les processus de développement à tous les niveaux, ainsi qu'au sein et entre tous les secteurs. Les objectifs spécifiques du Plan sont les suivants:

- a) Renforcer les liens entre la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation au changement climatique et les autres impératifs de développement, qui font partie intégrante du développement durable, et les cadres, programmes et processus qui y sont liés;
- b) Renforcer les capacités à long terme, notamment les mécanismes de coordination, aux niveaux sous régional et national, pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie Afrique Centrale et africaine ainsi que du Cadre de Sendai et contribuer systématiquement au renforcement de la résilience aux catastrophes naturelles ;
- c) Consolider les mécanismes, les cadres et les moyens aux niveaux national et local en vue de l'intégration, de la mise en œuvre et de la coordination des stratégies et programmes de réduction des risques de catastrophe ;
- d) Définir une approche globale pour intégrer systématiquement les mesures de réduction des risques dans la conception et la mise en œuvre des programmes de préparation et de réponse aux catastrophes et de relèvement;
- e) Développer et mobiliser des ressources, y compris des outils pratiques, pour aider à la mise en œuvre des programmes et projets sur la RRC.

1. Actions prioritaires

1.1 Domaines essentiels

Les domaines essentiels du Plan visant à mettre en œuvre le Cadre de Sendai en Afrique Centrale s'articulent autour des quatre questions prioritaires ci-après:

1. Comprendre les risques de catastrophe ;
2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer ;

3. Investir dans la réduction des risques de catastrophe avec pour objectif la résilience ;
4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.

1.2 Principales activités de mise en œuvre

La matrice des activités spécifiques du Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai aux niveaux continental, régional, national et local figure en annexe. Leurs responsabilités de mise en œuvre incombent à la CEEAC et aux partenaires sous régionaux, aux Etats membres de la CEEAC et aux parties prenantes nationales ainsi qu'aux responsables et organisations communautaires et locaux.

PRIORITES D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE SENDAI EN AFRIQUE CENTRALE

Priorité du cadre de Sendai	Programme d'Action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai en Afrique		Actions prioritaires pour l'Afrique Centrale	Délais
Priorité 1 : Comprendre les risques de catastrophe	Au niveau régional	Générer et diffuser les informations et des connaissances des risques pour la prise de décision, y compris pour les questions transfrontalières et interculturelles	Rendre effectivement opérationnel du Centre Régional de Climatologie basé à Douala au Cameroun (Mise en place de la structure fonctionnelle, de l'équipement approprié et du système d'information sur les risques de catastrophe)	2016-2020
			Appui aux États pour la mise en place d'un système de collecte et de gestion des données dans le domaine de la RRC	2016-2018
			Partage de bonnes pratiques et des expériences réussies	2019
	Au niveau national	Institutionnaliser l'évaluation et l'analyse des risques pour la prise des décisions éclairée, tenant compte du risque dans tous les secteurs	Mettre en place et rendre opérationnelle les Plateformes RRC/ACC	2016
			Mettre en place un mécanisme national de collecte et d'analyse des données pour la prise des décisions (techniciens, chercheurs, scientifiques, universitaires, administrations, société civile, communautés locales, etc.)	2016
			Renforcer les capacités des parties prenantes pour la gestion des risques	2017
			Mettre en place des mécanismes d'assurance sur la prévention et la gestion des catastrophes	2017
			Développer les programmes de formation et d'éducation axés sur la RRC et les incorporer dans les cursus de formation (scolaire, secondaire, universitaire, technique et professionnel)	2018
	Au niveau local	Engager et sensibiliser les collectivités à l'évaluation des risques, l'analyse et leur application pour la prise des décisions	Créer des structures relais des Plateformes nationales	2017
			Réaliser des études de vulnérabilités et de capacités de la communauté	2017
			Renforcer les capacités des managers locaux des risques dans la gestion des risques de catastrophe à base communautaire	
			Etablir la cartographie des risques	2017
Sensibiliser les communautés à la prévention des risques			2017	
Priorité 2 : Renforcer la gouvernance des risques de catastrophes pour les gérer	Au niveau régional	Mettre en place des mécanismes d'échange des meilleures pratiques de la RRC, des leçons tirées et des expériences entre les États membres	Créer un recueil des bonnes pratiques en RRC au niveau de la région	2016
			Mettre en place une banque des données au niveau de la CEEAC en matière de bonnes pratiques	2016
			Organiser des ateliers de partage d'expériences entre les Etats	2016
			Promouvoir le jumelage des villes/Communes dans le domaine de la RRC	2016

			Créer un Centre d'excellence et de référence en RRC (Centre Régional de Protection civile)	2016
			Créer un Centre de documentation en RRC	2016
	Au niveau national	Elaborer des politiques, des stratégies, des plans et des cadres institutionnels et juridiques pour la RRC	Évaluer les cadres politiques, institutionnels et juridiques pour la RRC	2018
			Réviser les cadres institutionnels nationaux pour tendre vers un modèle unique d'agence nationale de la protection civile	2018
			Revoir les textes de lois en matière de RRC pour le renforcement du cadre juridique	2018
			Évaluer les capacités techniques, financières et administratives pour la gestion des risques de catastrophes identifiées	2018
			Créer un Fonds National pour la GRC	2018
			Créer un Centre de documentation en RRC	2018
			Encourager et soutenir le réseau des parlementaires pour la RRC.	2018
	Au niveau local	Décentraliser les pouvoirs et les ressources pour concentrer des actions au niveau local	Élaborer les plans nationaux de contingence	2018
			Structurer les interventions au niveau local en matière de RRC et allouer des ressources nécessaires à leur fonctionnement	2018
			Promouvoir l'organisation des programmes communautaires participatifs de RRC	2018
			Outiller les autorités locales en matière de RRC en leur donnant les moyens d'agir en collaboration et en coordination avec toutes les parties prenantes	2018
			Élaborer des plans d'organisation des secours	2018
Priorité 3 : Investir dans la RRC aux fins de la résilience	Au niveau régional	Mettre en place un mécanisme de transfert de risque fonctionnel et un mécanisme de projection financière	Renforcer les capacités en ressources humaines,	suivi
			Mettre en place un fonds spécial pour la RRC au niveau régional	2018
			Promouvoir l'initiative sur les assurances RRC dans les Etats	2016
	Au niveau national	Mettre en place un plan d'investissement pour la RRC	Mettre en place d'un fonds spécial pour la RRC	2017
			Créer des sociétés d'assurance communautaires en vue de permettre aux populations de protéger leurs moyens de subsistance	2017
			Renforcer les capacités humaines	suivi
			Mettre en place des mécanismes d'assurance de RRC.	

				2017
	Au niveau local	Mettre en œuvre des programmes de micro-assurance et de protection du revenu	Inciter les populations à souscrire au micro- assurance	Permanant
			Mettre en place un programme de sensibilisation communautaire sur la RRC	2020
Priorité 4 : Renforcer la préparation pour une réponse efficace, et mieux reconstruire dans le relèvement, la réhabilitation et la reconstruction	Au niveau régional	Mettre en place / renforcer des systèmes d'alerte rapide multi-aléas pour une action rapide et en temps opportun.	Mettre en place des mécanismes opérationnels pour la préparation des opérations et des interventions rapides et efficaces en cas de catastrophes.	2015-2016
			Elaborer et diffuser des guides opérationnels et autres instruments d'orientation pour faciliter la coordination de l'action dans le cadre de la préparation et de l'intervention en cas de catastrophes,	1^{er} semestre 2016
			Mettre en place les mécanismes multirisques d'alerte rapide à l'échelle sous-régionale, compatibles avec les dispositifs nationaux, en tant que besoin, conformément au cadre mondial pour les services climatologiques, et de faciliter l'échange d'information entre tous les pays.	1^{er} semestre 2016
			Mettre en place une base logistique humanitaire dotée d'équipements et de biens vitaux.	
	Au niveau national	Mettre en place / renforcer le centre de coordination d'urgence	Elaborer et/ou actualiser les politiques, plans et les programmes de préparation et réponse aux catastrophes avec le concours des institutions concernées, tous les secteurs et toutes les parties prenantes et en tenant compte des scénarios de changement climatique.	1^{er} trimestre 2016
			Mettre en place des mécanismes de prévision, de surveillance et d'alerte rapide multirisques et multisectoriels axés sur la population ainsi que des mécanismes de communication.	1^{er} semestre 2016
			Promouvoir la capacité de résistance des infrastructures liées à l'eau, aux transports et aux télécommunications, les locaux scolaires, les hôpitaux et autres installations sanitaires, pour faire en sorte qu'elles restent sûres, efficaces et opérationnelles pendant et après les catastrophes, afin d'assurer les services vitaux et essentiels.	2017
			Revoir et renforcer les lois et procédures nationales relatives à la coopération internationale sur la base des Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationale des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe.	1^{er} semestre 2017
			Promouvoir la création des fond d'urgence la ou cela est nécessaire et selon les besoins afin de financer la préparation, les interventions en cas de catastrophes ainsi que les mesures de relèvement ;	2^{ème} Semestre 2016

	Au niveau local	Mettre en place / renforcer les mécanismes d'intervention multidisciplinaires	Encourager la mise en place, par les états des politiques de mobilisation des volontaires et de services civils définissant clairement les responsabilités pour leurs formations, encadrement et leur fidélisation	1 ^{er} Semestre 2016
			Ouvrir des centres communautaires pour mieux sensibiliser le public et entreposer le matériel nécessaire aux activités de sauvetage et de secours ;	2 ^{ème} Semestre 2016
			Dispenser au personnel existant et aux volontaires une formation dans le domaine des interventions en cas de catastrophes et de renforcer les capacités techniques et logistiques afin d'intervenir plus efficacement dans les situations d'urgence ;	2 ^{ème} Semestre 2016
			Organiser périodiquement des exercices de simulation et mettre en place des systèmes d'appui de proximité, afin d'assurer la rapidité et l'efficacité des interventions en cas de catastrophes et face aux déplacements qu'elles entraînent, y compris en termes d'accès à des lieux sûrs, ainsi que de la distribution de vivres et autres secours essentiels ;	Chaque trimestre de 2016 et 2017)
			Renforcer les moyens dont disposent les autorités locales pour évacuer les personnes qui vivent dans des zones exposées aux catastrophes ;	2017
			Mettre en place un mécanisme d'enregistrement des dossiers et une base des données concernant mortalité liée aux catastrophes de manière à mieux prévenir la morbidité et la mortalité ;	2 ^{ème} Semestre 2016
			Améliorer les dispositifs de relèvement afin d'offrir un soutien psychologique et des services de santé à toute personne qui en a besoin.	2 ^{ème} Semestre 2016



Programme ACP-UE de Prévention des Risques liés aux Catastrophes Naturelles

Une initiative du Groupe des Etats d'Afrique, Caraïbes et Pacifique, financée par l'Union européenne et gérée par GFDRR



Nations Unies
Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes



PRIORITES D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE SENDAI EN AFRIQUE CENTRALE

Analyse sur la distribution des actions prioritaires

Priorités du cadre de Sendai	Répartition des actions par priorité du cadre Sendai		Délais maximum
	Nombre par niveau	Pourcentage	

	CEEAC	Pays		Total	CEEAC	Pays		Total	
	Régional	National	Local		Régional	National	Local		
Priorité 1 : Comprendre les risques de catastrophe	11	15	9	35	8,15%	11,11%	6,67%	25,93%	2020
Priorité 2 : Renforcer la gouvernance des risques de catastrophes pour les gérer	11	16	9	36	8,15%	11,85%	6,67%	26,67%	2020
Priorité 3 : Investir dans la RRC aux fins de la résilience	7	11	7	25	5,19%	8,15%	5,19%	18,52%	2020
Priorité 4 : Renforcer la préparation pour une réponse efficace, et mieux reconstruire dans le relèvement, la réhabilitation et la reconstruction	13	12	14	39	9,63%	8,89%	10,37%	28,89%	2020
Total	42	54	39	135	31,11%	40,00%	28,89%	100,00%	